



L'élément pour votre événement.



## STRASS EVENTS Eurl CONDITIONS GENERALES DE VENTES :

### Clause n° 1 : Objet.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société et de son client dans le cadre de la vente des prestations définies par le code APE.

Toute prestation accomplie par la société implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### Clause n° 2 : Prix.

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés nets. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA.

### Clause n° 3 : Modalités tarifaires.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### Clause n° 4 : Conditions de règlement.

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire ;
- bon de commande ou mandat administratif
- le cas échéant, indiquer les autres moyens de paiement acceptés.

Un acompte de 50% pour confirmation de la prestation et à payer d'avance.

L'acompte sera encaissé dès réception.

En cas d'annulation de votre part, la totalité de l'escompte est conservé.

Le solde final doit être réglé à réception de facture, net sans escompte.

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour les professionnels.

### Clause n°4 bis : Conditions de règlement pour la location

Pour valider la proposition de location et réserver le matériel, retournez le devis signé avec la mention « Bon pour accord » accompagné du chèque de caution.

Le chèque de caution vous sera rendu au retour après vérification du bon état du matériel.

Le règlement de la totalité de la location s'effectuera au plus tard le jour de l'enlèvement.

Une pénalité de retard de 20€ par jour de retard sera appliqué à partir de la 1ère journée de retard sans accord préalable.

Le matériel reste la propriété de Strass Events.

Le client accepte et utilise le matériel en l'état sous son entière responsabilité.



L'élément pour votre événement.



Des frais de remise en état, de nettoyage ou de casse feront l'objet d'une facturation complémentaire.

#### **Clause n° 5 : Force majeure.**

La responsabilité de la société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### **Clause n° 6 : Tribunal compétent.**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Strasbourg.

#### **Clause n°7 : Assurance et prévention des litiges.**

La société est assurée auprès de Allianz et Albingia.

Il est à la charge du client d'effectuer toutes les déclarations inhérentes à l'organisation de cette manifestation. (Sacem, Spré, autorisations de sonorisation, de boissons, licence IV).

Le client déclare avoir une assurance RC pour parer aux éventuels dégâts causés par ses convives sur le matériel mis en œuvre par Strass Events.

#### **Clause n°8 : Communication.**

Pendant l'animation, vous autorisez Strass Events à communiquer, afficher et distribuer tout support de communication.

Les noms et les logos de : La Guinguette du Rhin, DJ Guinguett'A, Swing Station Festival et Strass Events sont la propriété exclusive de Antoine Johner.

Vous ne pouvez pas les utiliser sans l'accord de son propriétaire.

#### **Raison sociale : Strass Events Eurl**

Adresse : 18, rue des fleurs F-67460 Souffelweyersheim

Téléphone : +33 (0) 682 592 173

N° SIRET : 81896731700012 APE 8230Z

TVA intracommunautaire : FR21818967317

N° Licence : En cours d'obtention

Représenté par : Antoine JOHNER, gérant

Assurance Allianz et Albingia

Banque CIC Kléber Strasbourg

FR76 3008 7330 0500 0205 6360 282 - CMCIFRPP

Contact Comptable : Antoine JOHNER [compta@strassevents.eu](mailto:compta@strassevents.eu)

Contact Technique : Antoine JOHNER [contact@strassevents.eu](mailto:contact@strassevents.eu)

Site internet : <http://strassevents.eu/>

[contact@strassevents.eu](mailto:contact@strassevents.eu)

Strass Events Eurl au capital de 5.000 €  
Gérant Antoine Johner +33 (0) 682 592 173  
18, rue des fleurs F-67460 Souffelweyersheim  
SIRET 81896731700012 APE 8230Z  
FR76 3008 7330 0500 0205 6360 282 – CMCIFRPP  
TVA intracommunautaire FR21818967317

<http://strassevents.eu/>